

Le service du transport scolaire est offert à un élève qui répond aux conditions suivantes.

L'élève suivant qui demeure à plus de **1000 mètres** de l'école :

- L'élève préscolaire ;
- L'élève de la 1^{re} ou de la 2^e année ;
- L'élève en service d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français en classe d'accueil âgé de 6 ou de 7 ans au 30 septembre ;
- L'élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en école spéciale ou en point de services dans une école de quartier, âgé de 6 à 9 ans au 30 septembre.

L'élève suivant qui demeure à plus de **1600 mètres** de l'école :

- L'élève de la 3^e ou de la 4^e année ;
- L'élève en service d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français en classe d'accueil, âgé de 8 ans ou plus au 30 septembre ;
- L'élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en école spéciale ou en point de services dans une école de quartier âgé de 10 ans ou plus au 30 septembre, du niveau primaire.

Le parcours de l'autobus scolaire est planifié en fonction :

- De l'utilisation privilégiée des artères principales ;
- Du trajet le plus court ;
- D'une distance de marche entre la résidence et l'arrêt, soit **400 mètres**.



Transport scolaire

Consignes à l'élève et aux parents

POUR CONNAÎTRE LA POLITIQUE D'ADMISSION ET
DE TRANSPORT EN VIGUEUR À LA CSDM,
VEUILLEZ CONSULTER LE LIEN SUIVANT :
csdm.ca/parents-eleves/admission/

ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

Au moment de monter à bord

- Attendre calmement que l'autobus soit immobilisé avant de s'en approcher.
- Attendre l'autobus en file sans bousculer les autres.
- Monter dans l'autobus en tenant la rampe.
- Se diriger vers sa place et s'asseoir immédiatement.

Durant le trajet

- Rester assis tout au long du trajet.
- Éviter les cris, les bousculades et les bruits violents.
- Garder les bras et la tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps.



En descendant de l'autobus

- Attendre l'arrêt complet de l'autobus avant de quitter son siège.
- Descendre un à un, sans se bousculer et en tenant la rampe.
- Compter 10 pas en descendant de l'autobus avant de traverser, de façon à s'en éloigner suffisamment pour voir le conducteur et être vu par lui.
- S'éloigner de l'autobus sitôt descendu et se diriger vers un endroit sûr.
- Ne jamais passer derrière l'autobus.
- Lorsqu'un objet est échappé près des roues de l'autobus, demander au conducteur la consigne à suivre. S'il est impossible de lui parler, attendre que l'autobus ait quitté et vérifier qu'il n'y ait pas d'autres véhicules avant de ramasser l'objet.

Conséquences au non-respect de ces consignes



Le service du transport scolaire est un privilège et votre enfant doit se comporter de manière respectueuse. Tout manquement peut entraîner un avertissement pouvant aller jusqu'à la suspension. De plus, notez que toute violence physique ou verbale, manque de respect envers l'autorité compétente ou bris de matériel pourrait faire l'objet de mesures disciplinaires dès la première offense.

Responsabilités des parents

Être présent à l'arrêt pour accompagner les enfants d'âge préscolaire. Si aucune personne n'est présente à l'arrêt, des mesures appropriées seront prises pour assurer la sécurité des enfants.

Veiller à ce que l'enfant se présente à l'arrêt désigné au moins dix minutes avant l'arrivée de l'autobus.

Veillez communiquer avec le secrétariat de l'école pour toutes questions.

